

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 28 mars 2024

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 11 Convocation du 21 mars 2024

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2^{ème} Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3^{ème} Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4^{ème} Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

Absents non représentés : Mme JOSSEAUX Sophie (excusée) ; M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; M. PHILIPPONNAT Charles (excusé).

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

DELIBERATION 2024-17 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le code général des collectivités locales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13 ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
 Vu le compte de gestion 2023 ;

Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire, a quitté la salle et Monsieur Jean-Paul CREPIN, 1^{er} Adjoint au Maire, préside la séance et présente le compte administratif 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 660 938,81
	Réalisé :	1 465 153,27
	Reste à réaliser :	139 893,34
Recettes	Prévu :	1 660 938,81
	Réalisé :	1 234 286,87
	Reste à réaliser :	259 252,43

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	590 576,00
	Réalisé :	448 316,11
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	590 576,00
	Réalisé :	596 486,35
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-230 866,40
Fonctionnement :	148 170,24
Résultat global :	-82 696,16

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 051-215101114-20240328-202417-DE



Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023 ci-dessus,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),
- Constate que les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif,
- Adopte le compte administratif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Beguin'.

Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN